

erite dans la direction que leur donne le Pasteur Suprême de l'Eglise, chargé par le Sauveur lui-même de paître les agneaux et les brebis, afin d'arriver à obtenir pleine et entière justice pour nos frères et coreligionnaires du Manitoba qui ont eu à souffrir une véritable persécution depuis 1890, par la loi scolaire qui les a dépouillés injustement de leurs écoles catholiques garanties par la constitution.

Vous lirez donc dimanche prochain à votre peuple, 1o la présente circulaire ; 2o la Lettre Pastorale de Mgr l'Archevêque de Cyrène, Administrateur du diocèse de Québec, laquelle aura pour le diocèse des Trois-Rivières la même autorité que pour celui de Québec ; 3o enfin la Lettre Encyclique du Souverain Pontife *Affari vos*.

Sur ce, Bien-aimés Coopérateurs, je prie le Seigneur de vous avoir en sa sainte garde et je demeure,

Votre dévoué Serviteur en J.-C.,

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIERES.

LETTRE PASTORALE

De Monseigneur l'Archevêque de Cyrène

ADMINISTRATEUR DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC.

PROMULGUANT L'ENCYCLIQUE "AFFARI VOS" SUR LES
ÉCOLES DU MANITOBA.

Louis-Nazaire Bégin, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Cyrène, Administrateur du diocèse de Québec.

Au clergé séculier et régulier, aux Communautés religieuses, et à tous les fidèles du dit diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nous sommes heureux de porter aujourd'hui à votre connaissance l'Encyclique que Notre Saint-Père le Pape Léon XIII vient d'adresser aux Archevêques, aux Evêques et autres Ordinaires de la Confédération canadienne en union avec le Siège Apostolique.

Nous attendions pour la publier, que tous les Archevêques et